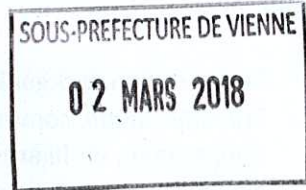


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2018



Date de la convocation : 20/02/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT,
M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie
DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette
GIRARDON-TOURNIER, M. Christian JANIN, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard
LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François
MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI,
Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry
QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,
Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : Mme Annick GUICHARD représentée par son suppléant M. Michel CHARMET,
Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT représentée par son suppléant M. Alain GERBAUD, M. Bernard
LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD, M. André MASSE représenté par son
suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Max KECHICHIAN à
M. Marielle MOREL, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL
BOUKILI-MALLEIN.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** - Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au
Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-Alimentaires de l'Isère
(FDIAAA)

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil
communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les
structures extérieures dont elle est membre.

Pour rappel, le Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-Alimentaires de l'Isère
(FDIAAA) est un dispositif de financement des projets agricoles. Il permet de prendre en compte à la
fois l'agriculture dans sa dimension économique et la question de la consommation du foncier
agricole.

Les collectivités adhérentes s'engagent à verser une contribution au Fonds pour les emprises affectant les espaces agricoles de leur territoire dans le cadre de projets d'aménagements publics. Les sommes versées au fonds sont destinées à financer des projets qui présentent un caractère collectif structurant et qui soient générateurs de valeur ajoutée grâce entre autres aux leviers suivants :

- Structuration et organisation collective de l'offre,
- Transformation, commercialisation et distribution de produits agricoles et agro-alimentaires,
- Construction de filières traditionnelles ou innovantes ayant une finalité économique (filières alimentaires locales, production de biomasse et énergies renouvelables, etc.),
- Valorisation des produits agricoles issus des territoires (promotion, communication, garantie de la traçabilité, etc.)

Le FDIAAA est administré par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui décide de l'affectation du Fonds et collecte les sommes auprès des adhérents. Les collectivités adhérentes sont majoritaires dans la gouvernance. La Chambre d'Agriculture est aux côtés des collectivités au sein du GIP.

La nouvelle Agglomération dispose de trois sièges de titulaires et de trois sièges de suppléants au sein du conseil d'administration pour lequel il convient de désigner les représentants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération du 4 janvier 2018 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (5 abstentions)** :

DESIGNE comme membres au conseil d'administration du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-Alimentaires de l'Isère les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Frédéric BELMONTE	Lucien BRUYAS
Christian JANIN	Stéphane PLANTIER
Lucette GIRARDON-TOURNIER	Max KECHICHIAN

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 février 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le - **2 MARS 2018**



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat